

## QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Traduction]

### LA POLLUTION—L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS SOLIDES

#### Question n° 765—M. Alexander:

1. Quel ministère, s'il en est, s'occupe de la mise au point de programmes de recherche ou de démonstration sur l'élimination des résidus solides?

2. A quelles dates et par qui ont été faites les recommandations au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social proposant que l'on fasse des recherches sur le problème de l'élimination des résidus solides, comme en fait état le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, le 14 décembre 1970, aux pages 2026 à 2027 du hansard?

3. Poursuit-on à l'heure actuelle des études portant sur l'un ou l'autre des 28 items figurant sous les rubriques administration et réglementation des méthodes d'élimination et conséquences pour l'environnement, auxquelles le secrétaire parlementaire fait allusion et, dans l'affirmative a) qui poursuit les études en question, b) quand prévoit-on qu'elles seront terminées, c) lorsqu'elles seront terminées, le public y aura-t-il accès?

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. On prévoit que le nouveau ministère de l'Environnement sera responsable de la mise au point de programmes de recherche ou de projets-pilotes sur l'élimination des résidus solides.

2. En octobre 1968, le Comité consultatif du génie sanitaire a chargé la Division du génie sanitaire du ministère de rassembler de la documentation sur l'élimination des déchets solides à l'intention du sous-comité des déchets solides. Après avoir dépouillé la documentation scientifique actuelle sur cette question, la Division a publié en décembre 1968 un rapport manuscrit intitulé *Besoins de recherche sur le traitement des déchets solides au Canada*. Ce rapport contenait toutes les propositions citées par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances le 14 décembre 1970, aux pages 2026-2027 du hansard.

3. Les projets de recherche suivants sont financés par la Direction des politiques et de la planification, autrefois du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources mais maintenant du ministère des Pêches et des Forêts: (i) Services techniques sur la nappe phréatique, Montréal—Pollution de la nappe phréatique due aux dépotoirs municipaux. Ce projet est terminé et le rapport est en voie de publication. (ii) K. L. Pinder et D<sup>r</sup> R. M. R. Branion, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver—«Fermentation des déchets industriels» (iii) E. R. Hayes, Université St. Mary, Halifax—«Épuration des effluents de l'usine de pâte à papier Kraft.» (iv) R. A. Gallop, Université du Manitoba, Winnipeg—«Transformation des sous-produits de déchets dans la préparation d'aliments, en carbone activé qui pourrait être utilisé dans l'épuration des eaux résiduelles». (v) C. M. Cornwall, Université de Waterloo (Ont.)—«Déshydratation des boues d'égout». En outre, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a accordé une subvention de recherche en hygiène publique au professeur W. K. Oldham, Université de Colombie-Britannique Vancouver—«Traitement anaérobie des déchets animaux». Tous les projets précités sont en cours et, sauf indication contraire, reçoivent actuellement des subventions pour l'an-

[M. Caouette.]

née financière 1970-1971. Après avoir terminé avec succès leurs études, les enquêteurs doivent normalement publier les résultats de leur recherche dans des publications scientifiques.

### TERRE-NEUVE—LES ACCIDENTS D'AUTOBUS DU CN

#### Question n° 836—M. Peddle:

Dans combien d'accidents des autobus du CN ont-ils été en cause à Terre-Neuve depuis la création de ce service, a) à quelles dates, b) à quels endroits, c) y a-t-il eu des blessés, et, dans l'affirmative, combien de personnes ont été blessées, d) y a-t-il eu des dommages à la propriété, e) à combien se chiffraient les dommages?

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Selon la direction du Canadien National: Depuis l'entrée en service des autobus en 1968, 22 véhicules ont parcouru quatre millions de milles au total et transporté plus de 300,000 passagers. Au cours de cette période, leur exploitation a été marquée de divers accidents et incidents de toute sorte, mais aucun n'a présenté de gravité majeure. Au total, 19 personnes ont été légèrement blessées et le montant des réclamations pour blessures et dommages à la propriété déposées contre la Société s'élève à environ \$15,000. Certaines de ces réclamations n'ayant pas encore été réglées, il n'est pas jugé opportun de fournir plus de détails à ce sujet. Cependant, nous pouvons affirmer que, depuis 1968, 20 de ces accidents étaient imputables à des tiers et 24 autres, au mauvais temps ou au mauvais état des routes.

### L'ASSOCIATION DES AUBERGES DE JEUNESSE

#### Question n° 863—M. Comeau:

1. Le gouvernement canadien accorde-t-il des subventions à l'Association des auberges de jeunesse du Canada et, dans l'affirmative, à combien se chiffrent-elles?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter les subventions et d'utiliser cette association pour appliquer son programme à l'intention de la jeunesse nomade?

3. Le gouvernement s'est-il servi de cette association l'été dernier en rapport avec l'utilisation des salles d'exercice converties en auberges pour la jeunesse nomade?

4. Le gouvernement a-t-il consulté la Fédération de la jeunesse canadienne au sujet de son programme?

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** 1. Non.

2. Des entretiens sont actuellement en cours entre des fonctionnaires du secrétariat d'État et l'Association des auberges de jeunesse du Canada, relativement au rôle que cet organisme pourrait jouer dans le programme prévu pour l'été 1971.

3. Non. L'été dernier les services d'auberges ont été coordonnés par le Groupe d'étude national sur les auberges de jeunesse, créé par le Conseil canadien de l'animation sociale (Conseil canadien du bien-être).

4. Nous ne connaissons pas d'organisme portant ce nom. Si cet organisme existe, le secrétariat d'État n'a eu aucun contact avec lui.